



Charte départementale pour la défense et l'amélioration de l'école publique

Présentation.

Dans l'Allier, le Comité départemental de défense de l'école publique a matérialisé ces dernières années la mobilisation mais aussi la réflexion commune aux élus locaux, aux amis de l'école publique, aux parents d'élèves et aux personnels de l'enseignement public et leurs syndicats.

Cette réflexion autonome se situe dans le cadre républicain : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion » (article 1 de la constitution). La République doit assurer l'égalité de traitement et donc la continuité territoriale du service public, en veillant notamment aux quartiers et secteurs isolés connaissant des cumuls de difficultés : les questions de coûts et de moyens existent mais dans la hiérarchie des devoirs de la République et donc de l'Etat, elles doivent passer après la lutte contre les inégalités à l'école.

C'est pourquoi la réflexion autonome du Comité départemental de défense de l'école publique répond point par point, non pas seulement par des revendications s'opposant aux suppressions actuelles, mais par des propositions et des perspectives positives, aux orientations et discours officiels.

Le discours officiel.

Nous avons en effet « au-dessus » de nous des représentants de l'Etat – ministère, rectorat, préfecture, DSDEN- dont le discours et les actes reposent sur trois piliers :

- La nécessité de diminuer les dépenses budgétaires allouées aux services publics, ne prenant ainsi pas en compte, ou très insuffisamment, le fait que ces dépenses sont des investissements, tout particulièrement en ce qui concerne les enfants et la jeunesse.
- Un dogmatisme « pédagogique », préconisé de manière surprenante par M. le Préfet, selon lequel il serait néfaste aux enfants d'être dans de petites écoles, le salut venant des « pôles » à au moins 4-5 classes, par la concentration des RPI et le regroupement autour des collèges. Ce discours dogmatique, lourd de conséquences en termes d'aménagement du territoire, prétend en même temps que la pédagogie ainsi comprise ne serait pas un facteur d'aménagement du territoire !
- L'autosatisfaction affichée d'être et d'avoir été irréprochables en matière de concertation, de démocratie et d'information, alors que les populations concernées par les fermetures, les élus locaux et les syndicats sont unanimes à constater leur inexistence, le record ayant été battu à ce jour en 2025-2026 !

L'aspect le plus inquiétant réside dans le mélange de suffisance et d'ignorance des propos des représentants de l'Etat auxquels nous sommes confrontés. Lorsqu'un préfet de la République explique devant le Conseil départemental, début juillet 2026 et pour traiter par le mépris et le déni les mobilisations de toute une année, que les parents d'aujourd'hui peuvent bien faire des kilomètres pour conduire leurs enfants dans des sortes de plates-formes scolaires multimodales « comme on va chez Ikéa ou Conforama », outre l'ignorance manifeste (il n'y pas d'Ikéa dans l'Allier !), c'est une désinvolture inadmissible et coupable qui est étalée envers les principes républicains du service public.

D'autant plus inadmissible que M. le préfet et Md. la DASEN seraient bien en peine de nous dire quand la majorité des citoyens ont bien pu voter, dans des élections nationales, pour le regroupement des écoles « façon Ikéa » !

A ces éléments de langage officiels s'ajoute bien entendu la référence à la démographie. Or, le fait décisif actuel en matière de démographie n'est pas que la population de l'Allier est vieillissante, ce qui n'est pas nouveau, mais que la natalité est en baisse à l'échelle nationale aussi bien dans les métropoles que

dans les territoires ruraux. L'argument démographique est saisi par l'appareil d'Etat comme le motif de fermetures actuelles censées nous préparer à la situation de 2035 ...

La baisse démographique ne devrait pas être le prétexte à des réductions de moyens mais à un redéploiement de ceux-ci permettant d'avoir des classes, à l'école, au collège, au lycée, à la fois allégées et mixtes, diversifiées et hétérogènes dans leur composition : de petites classes diverses, c'est cela l'intérêt des enfants, notamment d'ailleurs des enfants à besoins particuliers.

La question des moyens.

Dans le cas de l'Allier, les fermetures de classes accumulées depuis plusieurs années n'ont pas été une réponse à la baisse démographique mais un facteur de celle-ci, contribuant à décourager les familles à s'installer ou à rester. Cela signifie qu'à l'inverse, un choix politique de l'Etat visant à la préservation et à l'amélioration du service public serait un facteur d'installations ou de retours de familles et de flux migratoires positifs.

Les besoins en remplacement, une baisse sérieuse des effectifs par classes et par divisions en collège, l'extension des Réseaux d'Education Prioritaire conformément aux réels indices de position sociale, nécessitent **non pas moins de moyens, mais plus.**

Mais les choix faits dans la répartition des moyens doivent également être revus. C'est ainsi que pour la rentrée 2026, les 22 fermetures de classes décidées correspondent non seulement à 9 retraits de postes sur le budget, mais à un prélèvement de moyens pour procéder à la création de postes dédiés aux « Pôle d'Appui à la Scolarité » - récemment repoussés par l'Assemblée Nationale – et de conseillers pédagogiques.

Les besoins réels, concernant le handicap et la grande difficulté scolaire, sont des besoins **d'AESH** qui doivent acquérir un véritable statut et de meilleurs salaires car c'est un vrai métier, des besoins **de professeurs**, des besoins **reconstituant les Réseaux d'aide**, plutôt que des fonctions centralisées, voire bureaucratiques.

Les moyens favorisant la réussite des apprentissages pour les élèves en difficulté scolaire, en situation de handicap, allophones, issus de familles non sédentaires, ayant un environnement social fragile : RASED complets sur des périmètres raisonnables, AESH, enseignants spécialisés, enseignants remplaçants,

personnels médico-sociaux, dispositifs et structures (ULIS, SESSAD, IME, DITEP ...) sont nécessaires à la mission républicaine de l'école publique, faute de quoi celle-ci est rendue discriminatrice. C'est ce qui se passe aujourd'hui.

L'école du XXI^e siècle c'est l'école que nous défendons.

Le type d'école dont nous avons besoin n'est en rien passéiste, il prend en compte les besoins actuels des enfants et des jeunes, parmi lesquels les facteurs de difficultés se sont multipliés ces dernières années. Et il repose sur le principe républicain requérant le refus de toute forme de discrimination à l'école publique, et donc de préserver la proximité territoriale entre lieux d'habitation et de scolarisation au moins jusqu'à la fin du collège.

En résumé, il faut **des petites écoles communales et de quartiers et des collèges de taille moyenne, le tout articulé à des réseaux.**

Concernant les lycées, une offre publique large de formation dans les voies générale, technologique, professionnelle, dont l'enseignement agricole public, est territorialement nécessaire. Les personnels, tout en s'opposant à la « réforme du lycée » et à la mise en place de Parcoursup, ont mis en œuvre celle-ci par une offre large d'enseignement de spécialités et d'options dans les lycées généraux du département, aujourd'hui déstabilisée par les baisses de dotation, qui liquident toute marge d'autonomie et conduisent à réduire l'offre de formation, d'une façon discriminante envers nos territoires.

Les discours préfectoraux et académiques reposent sur la conviction, souvent dépréciative envers nos territoires, que les petites écoles sont des lieux d'isolement et de repli. Ces discours sont en réalité passéistes car ils ignorent l'élément complémentaire des écoles communales, des écoles de quartiers et des collèges de taille moyenne, à savoir **les réseaux**, relevant à la fois, directement, du service public, et de la société civile.

Un réseau est une forme d'organisation qui associe les petites structures et leur équipement, la diversification des activités, le renouvellement des pratiques, la multiplication des actions et sorties culturelles, les rencontres entre élèves, la participation à des événements ...

Réseaux pédagogiques, réseaux d'aide, réseaux informatiques, réseaux du transport scolaire, réseaux de l'école inclusive, réseaux sanitaires et de la petite enfance, réseaux culturels, réseaux associatifs laïques, réseaux sportifs - le sport scolaire est un exemple de coopération entre secteur public, tissu social et bénévolat-, réseaux culturels, festifs et du spectacle vivant, réseaux de lecture

publique, réseaux coopératifs : **le monde réel des communes et des quartiers est riche d'atouts qui doivent constituer le second pilier étayant le service public de l'éducation, avec les écoles et établissements.**

C'est là tout un domaine, celui de l'ouverture véritable sur la base des besoins publics, qui est tout simplement ignoré dans l'orientation officielle suivie depuis des années. Le modèle que nous défendons combine proximité et qualité, école publique solidement ancrée et ouverture diversifiée. Le modèle « Ikea » détruit les unes et les autres de ces dimensions indispensables.

La question des RPI.

Un domaine a illustré cela dans les faits dans notre département, qui constitue justement un point de critique toujours lancé d'en haut, depuis des années, envers nos territoires : les RPI.

Car en effet, dans l'Allier la plupart des **Regroupements** Pédagogiques Intercommunaux (RPI) ont été, par les habitants et les communes, gérés comme des **Réseaux** Pédagogiques Intercommunaux (RPI) : ce n'est pas sans raisons et ce fut très bien ainsi !

Le dogme officiel sur les pôles conduit au regroupement systématique, sans se soucier d'ailleurs des coûts qu'ils induisent en matière de transports scolaires et de gestion de la vie des foyers, et avec des conséquences en termes d'aménagement du territoire systématiquement centralisatrices.

Toute la pratique, toute l'expérience, toute la culture de la répartition des enfants sur un RPI en réseaux sont ainsi niées.

Il n'y a là, faut-il le préciser, aucun dogmatisme : des regroupements sont concevables, mais ils doivent partir des besoins et de la pratique réelle.

Caractéristique du fonctionnement vertical des décisions est, par exemple, l'annonce de la fermeture à Ygrande pour opérer un regroupement à Buxières, voué à échouer car sa suite logique, en termes d'aménagement du territoire, sera le regroupement accentué vers Bourbon et l'extinction programmée de l'école publique à Buxières !

L'urgence climatique.

A l'ensemble de nos arguments pour les classes et divisions à effectifs réduits et publics mixtes associée aux réseaux de la société civile, s'ajoute l'urgence de la crise climatique et des canicules à répétition : l'indispensable réaménagement rapide du bâtiminaire, associant volets en bois, végétalisation et climatisation mesurée, sera réalisable bien plus souplement et économiquement sur de nombreuses petites échelles que dans des « pôles » fortement calorifiques.

La petite école d'Autry-Issards, privée antidémocratiquement d'enseignants alors que ses effectifs remontaient, et maintenue comme bâtiment à vocation scolaire par décision municipale, avec ses murs épais, ses volets en bois, la prairie et les arbres à proximité, aurait pu accueillir les enfants dans des conditions humaines fin juin 2026.

On peut douter qu'il en aille ainsi dans les « plates-formes scolaires façon Ikea » de M. le préfet de l'Allier ...

Nous sommes le terrain, nous sommes la démocratie.

Une procédure démocratique et pluriannuelle est nécessaire, ceci est reconnu depuis longtemps. Mais ceci ne se fait pas, car les politiques publiques successives reposent sur des réductions de moyens érigés en principe et des théories pédagogiques dogmatiques leur servant d'alibis. Le CDEN reste un lieu d'expression, mais plutôt comme confrontation, et l'Observatoire des dynamiques de la ruralité demeure formel.

Le Comité départemental de défense de l'école publique démontre par son existence la réalité et la capacité d'une concertation entre les différents acteurs de terrain. Il ne prétend à aucune reconnaissance institutionnelle mais il entend bien, par cette charte, faire entendre le fait que le terrain pense, parle et agit, et que rien ne pourra, à terme, se faire sans lui et encore moins contre lui – à moins de vider totalement bocages et communes et de déciviliser les villes.

* * * * *